

**COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le vendredi 20 juin à 14h55, sur convocation individuelle en date du 12 juin 2025, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice THIEN AH KOON.

**Nombre de conseillers en exercice : 20**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Nombre d'absents : 06**

Il est demandé au Directeur Général de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Isabelle GROSSET-PARIS est nommée secrétaire de séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Membres présents</i>	<i>Membres absents représentés</i>	<i>Procuration donnée à</i>	<i>Membres absents</i>
<b>CASUD</b>	Patrice THIEN AH KOON Laurence MONDON Isabelle GROSSET -PARIS Henri-Claude HUET Vanessa COURTOIS Jacquet HOARAU			Olivier RIVIERE David LEBON Doris TECHER
<b>SAINT-LEU</b>				Jean-Roland FELICITE
<b>CIVIS</b>	Stéphano DIJOUX Kichena DAMOUR Jean-Eric FONTAINE Bruno BEAUVAL			Ludovic MALET Louise SIMBAYE Jacques TECHER Patrick VAYABOURY Christelle ETHEVE-VADIER
<b>DEPARTEMENT</b>	Jean-Louis PAJANIAYE Dominique GONTHIER			
<b>REGION</b>	Axel VIENNE Normane OMARJEE			

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Comité Syndical peut valablement siéger.

Après approbation, et à l'unanimité des membres du Comité Syndical, le Président invite, à la demande du CSE, la secrétaire du Comité Social Economique à participer à la séance à titre exceptionnel.

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

**Affaire n°01/06/2025** : Approbation du Procès-verbal de la séance du 15/04/2025

**Affaire n°02/06/2025** : Rapport d'activité 2024

**Affaire n°03/06/2025** : Vote du compte de gestion de l'exercice 2024

**Affaire n°04/06/2025** : Vote du compte administratif de l'exercice 2024

---

Avant de procéder à l'examen des affaires, le Président sollicite un point de situation pour les élus.

### **Monsieur Patrice THIEN AH KOON – Président du SMP**

Le Président du SMP a évoqué une réunion de travail tenu en Préfecture 974 avec Monsieur le Préfet de la Réunion, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre et les Présidents de la CIVIS, de la CASUD et du SMP.

Monsieur le Préfet de la Réunion a rappelé la volonté ferme de l'Etat de maintenir l'outil aéroportuaire opérationnel. Les collectivités et l'Etat devront travailler de manière plus étroite dans la gestion du dossier. A ce titre, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre est invité à participer aux prochains comités syndicaux.

Le Président du SMP a rencontré les auditeurs de la CRC dans le cadre de la présentation du projet de rapport initial suite à l'audit du SMP. Ce projet passera en commission interne à la CRC et le SMP sera destinataire du rapport et de ses préconisations en juillet 2025. A noter que les magistrats de la CRC se sont émus du taux de présence des collectivités lors des derniers comités syndicaux.

### **Maître Victor MEROUZE - Administrateur Judiciaire**

Dans le cadre de la procédure en cours, l'administrateur judiciaire a confirmé que le SMP, pour garantir la réussite de ses objectifs stratégiques, s'appuiera sur des cabinets de conseils et d'expertise désignés par ordonnance du juge commissaire à savoir :

- **Restructuration du SMP** (diminution de 25%) :
  - Cabinet GM Associés : cabinet spécialisé en droit social ;
  - Cabinet Exa CONSEIL : cabinet d'experts comptables ;
- **Définition d'un plan de relance stratégique** :
  - Groupe ELAN : cabinet d'études et de conseils pluridisciplinaire ;
  - Cabinet Exa CONSEIL : cabinet d'experts comptables ;

- **Réflexion sur le mode de gouvernance du SMP** : Groupe ELAN : cabinet d'études et de conseils pluridisciplinaire

Le groupe ELAN effectuera un audit commercial dans le cadre de la relance du SMP afin de décliner nouveau plan de développement stratégique à moyen-long terme. Ces directives stratégiques viendront appuyer les perspectives de relance de l'Aéroport nécessaires à la garantie de financement des collectivités à court-moyen terme, en attente de la reprise de l'activité aérienne commerciale nécessaire à un retour à l'équilibre financier.

Le SMP est à nouveau convoqué au Tribunal de Commerce de Saint-Pierre le 04/07/2025. Lors de cette audience, le SMP devra garantir sa capacité de financement des activités opérationnelles afin de pouvoir être autorisé à poursuivre la procédure de redressement judiciaire pendant une seconde période d'observation de six mois.

### Sébastien RIVAS – Directeur Général

Le directeur général a fait un point de situation sur les deux axes stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre du plan de relance de l'Aéroport :

- Restructuration du SMP ;
- Relance de l'activité aérienne commerciale.

### **RESTRUCTURATION DU SMP**

Pour rappel, suite à l'audience du Tribunal de Commerce du 25/04/25 :

- **Garantie financière de fonctionnement du SMP** jusqu'au 25/08/25 (**2.4 M€**) : délibération du comité syndical du 15/04/25 fournie et approuvée par le TC ;
- **Poursuite de la procédure de RJ accordée par le TC avec prochaine audience fixée au 04/07/25 ;**
- **Entre-temps, 2 axes principaux à mettre en œuvre :**
  - **Poursuite des négociations avec les opérateurs aériens** pour remettre en place des programmes de vols réguliers au départ de Pierrefonds ;
  - **Mise en œuvre de la restructuration du SMP avec comme objectif initial une réduction du nombre de personnel de 25%** (selon délibération du comité syndical du 15/04/25) ;
- **Tous les acteurs de la procédure ont assuré à nouveau leur volonté d'arriver à un plan de recouvrement du SMP pour pouvoir sortir de la procédure de RJ ;**

Pour rappel également, la gouvernance du SMP a fixé les objectifs stratégiques suivants lors du comité syndical du 15/04/25 :

- **Diminution de la masse salariale de 25% en 2025 ;**
- Mise en place d'une stratégie de rebond du SMP à court/moyen terme ;
- Réflexion collective sur le mode de gouvernance du SMP ;

Le scénario de restructuration privilégié retenu à ce jour est de conserver les compétences nécessaires à l'accueil de l'aviation commerciale à Pierrefonds à court terme de manière à ne pas casser un outil aéroportuaire qui fonctionne. **Ce scénario et l'impératif de restructuration du SMP, nécessite à ce jour une première réduction du personnel de 25% tel que votée par les élus du SMP lors du comité syndical du 15/04/25.** Cette réduction permettrait d'atteindre **un format cible de 40-45 postes** permettant de conserver le socle des compétences nécessaires pour accueillir et traiter les vols commerciaux au départ et à l'arrivée de Pierrefonds.

**Si jamais la reprise des vols commerciaux ne devait pas pouvoir se mettre en place à Pierrefonds pour diverses raisons, le scénario d'abandon des compétences nécessaires à ce volet devrait alors se décliner. Cette situation nécessiterait alors un second plan de licenciement pour atteindre un format cible entre 20 et 30 postes au maximum.**

Pour mettre en œuvre ce socle minimum de départs, le SMP est accompagné du cabinet spécialisé en droit social GM Associés afin de respecter l'ensemble des processus à mettre en œuvre dans ce contexte particulier avec l'ensemble des acteurs concernés dont les représentants des personnels en premier-lieu.

Ainsi, dans le cadre de la procédure de licenciement économique des salariés du Syndicat mixte de Pierrefonds, **un plan de restructuration a été présenté aux représentants des salariés lors d'un CSE extraordinaire puis à l'ensemble des salariés le 10 juin 2025, scénario mettant en œuvre la suppression de 9 postes de travail.**

Ce projet de restructuration du SMP est cohérent par rapport à la situation économique, à l'absence d'activité opérationnelle à court/moyen terme, aux impératifs des élus en termes de volume de réduction (25%) et de priorisation des départs volontaires (comité syndical du 15/04/25) et surtout reste limité afin de ne pas imposer un PSE dont les salariés ne voulaient pas. C'est donc par lui-même un **projet consensuel** qui pourrait/devrait répondre aux attentes de chacun. Ce projet semble recevoir un accueil plutôt favorable à ce jour.

**Une période d'appel à candidature au départ volontaire s'est ouverte du 10 au 27 juin 2024.** Ces candidatures sont ouvertes à l'ensemble des personnels du SMP même si les personnels prioritaires restent les personnels appartenant aux catégories professionnelles impactées par ces suppressions de poste. Les autres candidatures seront étudiées individuellement afin de voir si leur acceptation impacterait ou non l'activité du SMP et ne nécessiterait pas surtout une nouvelle embauche immédiate.

Après le 24 juin 2025, fermeture de la période de candidature, un nouveau projet de suppression de 9 postes sera proposé à nouveau en CSE extraordinaire le 01/07/25. Ce projet sera le fruit du projet initial et des demandes de départ volontaires qui seraient acceptées. Un certain nombre de postes seront probablement supprimés en l'absence de départ volontaire pour rester dans une enveloppe de 9 postes.

## RELANCE ACTIVITE AERIENNE

La relance de l'activité aérienne commerciale, qui sera génératrice de recettes aéronautiques permettant un retour à l'équilibre financier, fait partie des 2 actions principales à mettre en

œuvre avant la prochaine audience au Tribunal de Commerce du 04/07/2025.

A ce jour :

- **Air Austral** : malgré les différentes négociations, la compagnie Air Austral n'a pas l'intention de revenir à Pierrefonds. La société Air Austral, en situation financière délicate également aura une étape importante le 30/06/25 dans le cadre de sa procédure de conciliation judiciaire et ne pourra donc pas prendre de nouveaux engagements d'ici-là. Néanmoins, les négociations se poursuivront avec la direction d'Air Austral pour envisager une reprise des vols à compter du 01/10/25 (prochaine saison IATA). Le SMP a demandé à plusieurs reprises une intermédiation des élus de la Région Réunion à ce sujet, la Région Réunion ayant des intérêts communs à Air Austral et au SMP.
- **Air Mauritius** : le SMP a reçu une première proposition d'Air Mauritius envisageant un potentiel retour à certaines conditions financières. Cette proposition est à l'étude afin de trouver un accord dans les meilleurs délais garantissant à nouveau la desserte de Pierrefonds par Air Mauritius.
- **Madagascar Airlines** : pas d'évolution sur les discussions actuelles avec Madagascar Airlines sur la possibilité de programmer des vols charters durant les périodes de vacances.
- **Autres opérateurs** : discussions en cours avec des opérateurs potentiels pour positionner des avions type ATR ou équivalent à Pierrefonds. Projets non communicables à ce stade.

**En conclusion, la direction du SMP poursuit ses efforts vers l'ensemble des opérateurs aériens régionaux afin de concrétiser dans les meilleurs délais des programmes de vols effectifs pour l'année 2025. Il est à noter que la décision finale de la réouverture d'une ligne au départ de Pierrefonds reste à discrétion de la compagnie aérienne.**

Etant donné les incertitudes actuelles avec l'ensemble des opérateurs régionaux, **la reprise d'activité aérienne commerciale semblerait davantage ponctuelle en 2025 et plus pérenne à partir de 2026.** La restructuration du SMP devrait donc progressivement s'adapter à la reprise ou à l'absence de reprise d'activité aérienne commerciale.

La demande d'appui de la Région Réunion dans le cadre du retour d'Air Austral à Pierrefonds a été l'occasion d'échanges entre les collectivités du SMP.

La Région Réunion a confirmé son appui sans faille du SMP auprès d'Air Austral mais a rappelé que la compagnie aérienne régionale :

- faisait face à des difficultés financières et techniques (flotte A220) ;
- a dû resserrer son réseau régional d'exploitation aérienne ;
- reste maîtresse de sa décision de desservir ou non Pierrefonds.

La Région Réunion rappelle également qu'elle est aujourd'hui actionnaire public minoritaire dans le cadre de la prise de décisions stratégiques d'Air Austral.

Le CG974 a fait part de ses interrogations concernant cette situation qui perdure depuis de nombreuses années.

La CASUD a rappelé son soutien plein et entier au retour de la compagnie aérienne régionale à Pierrefonds, compagnie aérienne qui a bénéficié de subventions conséquentes de la part de la Région Réunion ces dernières années.

\*\*\*\*\*

#### **Affaire n°01/06/2025 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 15/04/2025**

Le Comité Syndical est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025.

**Le Président soumet au vote le procès-verbal du Comité Syndical du 15 avril 2025, qui appelle une remarque de Madame M'DOIHOMA représentée par Monsieur BEAUVVAL, qui souhaite rectifier la page 6 du procès-verbal comme suit :**

« Madame M'DOIHOMA souligne la situation critique du SMP qui justifie la présence ce jour de la majorité des maires au comité syndical. Elle précise que la CIVIS a voté son budget 2025 le 09/04/2025 dans lequel est prévu une participation de 720 891€ au profit du SMP représentant 44,72% de la subvention statutaire de 1.6M€. *Elle confirme la nécessité d'une démarche de redressement du syndicat et estime que la réduction de la masse salariale ne devrait pas excéder celle de l'hypothèse à 25%, en privilégiant les départs volontaires.* Une réflexion collective doit être menée sur l'avenir de Pierrefonds tant sur la reprise de l'activité commerciale et la taille de la structure que sur le modèle de gouvernance. Les maires de la CIVIS partagent collectivement cette position. »

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal corrigé du Comité Syndical du 15 avril 2025.**

#### **Affaire n°02/06/2025 : Rapport d'activité 2024**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le rapport d'activités de l'exercice 2024.

L'article L.5411-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un rapport d'activités soit adressé par le Syndicat Mixte à l'ensemble de ses membres. Ce rapport retrace l'activité de la structure.

## SITUATION GENERALE SMP

**L'année 2024 a été une année difficile pour le SMP qui a conduit à une dégradation sans précédent de la situation sociale et économique du SMP.**

Au point de vue social, l'année 2024 a vu la **fin du dispositif APLD au 31/03/24** conduisant à une reprise du travail à temps complet pour l'ensemble des personnels au 01/04/24. Cette reprise de travail à temps plein malgré l'absence de reprise d'activité opérationnelle commerciale, s'est traduite par une **augmentation des RPS et un doublement des jours d'arrêt maladie en 2024 par rapport à 2023.**

Un audit RPS a été mené avec l'accompagnement d'une Psychologue du Travail de Mai à Juillet 2024 venant simplement et malheureusement confirmer que **l'ensemble des indicateurs RPS étaient à un niveau de risque très élevés.**

**De plus, des tensions internes au sein du SMP exacerbées par des tensions entre les membres du SMP ont contribué à aggraver davantage la crise sociale du SMP** aboutissant au licenciement du Directeur en Décembre 2024 et au blocage de dialogue entre les collectivités de novembre 2024 à mars 2025. Cet état de fait a contribué à maintenir le SMP dans ses difficultés sociales et économiques.

**D'un point de vue économique, l'année 2024 a été une année critique entraînant le SMP dans la spirale de l'endettement.** Avec une activité aérienne au plus bas et une masse salariale au plus haut, les désaccords entre les adhérents du SMP ont eu pour conséquence de **décaler la mise en œuvre de mesures de soutien de la trésorerie.**

En effet, lors du comité syndical du 11 avril 2024, 3 membres du SMP (CASUD, CIVIS et CG974) ont voté et intégré au budget une subvention exceptionnelle 2024 de 423.5 K€ chacune soit un total de 1.270 M€. Au final, seule la CASUD a versé cette subvention exceptionnelle en 2024 créant un manque de trésorerie de 847 K€ au second semestre 2024 pour le SMP. **Ce manque de trésorerie a été un facteur aggravant de la crise de trésorerie du SMP générant une augmentation significative de l'endettement** (environ 1 M€ de dettes supplémentaires CGSS et diverses) et conduit à la situation de cessation de paiement imminente en Janvier 2025.

Cette situation de cessation de paiement a été un des facteurs de mise en redressement judiciaire du SMP le 25 février 2025.

**Concernant le volet infrastructure,** le SMP a élaboré et présenté au vote des collectivités en avril 2024 **un plan pluriannuel d'investissement 2024-26** qui prévoyait l'ensemble des **opérations nécessaires au maintien en état et à la rénovation des infrastructures critiques de l'aéroport.** Ce PPI 2024-26 avait été **chiffré à 16M€ dont 80% aurait été pris en charge**

par le FEDER (courrier d'agrément reçu en 2024). Compte-tenu des difficultés économiques et du blocage décisionnel au second semestre, ce PPI 2024-26 n'a pu être mis en œuvre. Il sera **reconduit par un PPI 25-28** qui sera voté quand la situation de l'aéroport sera à nouveau pérenne. Ce projet de **PPI 25-28 sera conduit en partenariat avec la SPL Grand Sud**.

Concernant **le maintien de la certification EASA**, le SMP a su **maintenir l'effort nécessaire pour réussir une série de 4 audits** durant l'année 2024 dont un audit majeur en avril 2024 qui a permis **la sortie de la surveillance renforcée de l'aéroport**. Ces efforts des personnels, malgré des conditions difficiles, ont été salués par la DSAC-OI.

Enfin, concernant les relations avec l'autorité de surveillance (DGAC), **le SMP a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de la Réunion concernant le mode de calcul du remboursement de la T2S** réclamant à l'état un moins-perçu de 4.5M€ (en Juillet 2024). Le remboursement de la Taxe Sécurité – Sûreté – T2S reversée par la DGAC est basé sur un principe de déclaration annuelle des coûts des missions régaliennes du SMP (sûreté, sécurité et diverses) et un principe général de remboursement de ces dépenses par l'état.

Pendant des années le SMP a inscrit dans son budget un équilibre parfait entre les dépenses (coût des missions régaliennes) et les remboursements (versement annuel DGAC) ce qui ne correspondait pas à la réalité des versements annuels DGAC avec une différence de 500 K€ à 800 K€ selon les années. **Ce différentiel cumulé arrivait en 2024 à une créance douteuse DGAC de 5.4 M€.**

**Le comptable public a refusé de rattacher sur le compte de gestion 2024 ce montant de 5.4 M€** afin d'épurer cette situation incohérente depuis des années et fondée sur aucun document comptable opposable à la DGAC. **Cette opération a engendré un déficit global du compte de gestion et du compte administratif 2024 du SMP de 2.781 M€ (affaire n°3 – compte de gestion 2024) remettant en cause la sincérité des budgets précédents.**

## ACTIVITE AERIENNE

L'année 2024 a été marquée par une **baisse progressive de l'activité aérienne commerciale à Pierrefonds**. En 2024, seule la compagnie Air Austral desservait la ligne Pierrefonds - Maurice selon un contrat théorique de 2 vols par semaine.

En pratique, les problématiques techniques de la flotte A220 d'Air Austral couplés à un désengagement progressif de la desserte par la nouvelle direction d'Air Austral en considérant la ligne Pierrefonds-Maurice comme la variable d'ajustement du programme d'exploitation d'Air Austral, ont abouti à de nombreuses annulations et au bilan final 2024 :

**Vols commerciaux réalisés : 54** (sur un théorique de 102) ;

Vols commerciaux programmés et annulés : 10 ;

**Passagers transportés : 10 158** (à comparer aux 19 974 de 2023).

Cette politique de désengagement d'Air Austral s'est accentuée à compter d'Octobre 2024 avec l'annulation de l'ensemble des rotations Pierrefonds – Maurice pour la saison IATA Hiver 2024 (Oct 24 – Mars 25) hormis les vols programmés durant la haute saison de mi-décembre 2024 à mi-janvier 2025.

**L'aviation générale s'est maintenue à un niveau élevé avec 29 891 mouvements à l'année** soit une moyenne de 81 vols/jour. Ce volume de mouvements reste une nouvelle fois supérieur au volume de mouvements de l'aéroport Réunion Roland Garros.

**241 évacuations sanitaires ont été réalisées en 2024** soit 120 rotations sanitaires soit en moyenne 1 EVASAN tous les 3 jours. Ces EVASAN proviennent majoritairement de Mayotte et opérées par la société Amélia, un nombre restreint d'EVASAN provenant de Madagascar et opérées par la société MTA.

**310 mouvements militaires ont été opérés en 2024** par les FAZSOI (355 en 2023) soit en moyenne 1 rotation tous les 2 jours.

**La Sécurité Civile a déployé un DASH800 pour la saison feux 2024** en octobre 2024. En revanche, cette saison 2024 a été marquée par le passage du cyclone CHIDO à Mayotte qui a conduit **la Sécurité Civile a renforcé son dispositif à la Réunion avec un second DASH800 pour soutenir le pont aérien Réunion-Mayotte** au départ de Pierrefonds. A cette occasion, **30 rotations ZSE-DZA** ont été réalisées.

## LE BUDGET

Le compte administratif 2024 voté par le conseil syndical fait apparaître les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	8 055 727,83	2 432 169,40	-5 623 558,43
	Section d'investissement	3 337 243,18	3 294 348,64	-42 894,54

<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section d'exploitation</b>	8 055 727,83	2 579 390,03	-5 476 337,80
	<b>Section d'investissement</b>	4 543 320,14	7 238 651,78	2 695 331,64

Le déficit conséquent de la section d'exploitation s'explique par l'annulation des rattachements des recettes de la taxe aéroport cumulées depuis la crise Covid à la demande du SGC afin d'épurer cette situation incohérente depuis des années et fondée sur aucun document comptable opposable à la DGAC.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

En tenant compte des opérations d'ordre et du déficit reporté en n-1, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à 8 055 727,83€

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (011) ont sensiblement baissé par rapport à 2023 (3 022 ke au lieu de 2 614 ke en 2024), notamment en raison de la diminution d'achat de carburant aéronautique, et des prestations de sûreté.

Concernant les « charges de personnel » (012) : 3 529 ke en 2024 contre 3 168 ke en 2023 paiement des rappels du 13<sup>ème</sup> mois

Le chapitre 65 englobe les frais affiliés aux élus (missions, indemnités, cotisations retraite...) et prise en charge sur ce budget des créances admises en non-valeur et des créances éteintes sur plusieurs exercices.

Le chapitre 66 englobe les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

En tenant compte des opérations d'ordre, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à : **2 579 390,03€**

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux :

Le Chapitre 6419 concerne le remboursement des charges régaliennes (sûreté, sllia...)

Le chapitre 70 correspond aux produits des redevances aéronautiques, produits de vente du carburant, produits des loyers, produits des redevances sur chiffre d'affaires

Le chapitre 74 englobe les participations des collectivités membres et de l'Etat :

Etat	0 €
Région	241 801.65 €
Département	241 801,65 €
Saint-Leu	16 120.11 €
CASUD	391 396.27 €
CIVIS	720 891.32 €

Le chapitre 77 concerne la subvention exceptionnelle rattaché de la Civis pour 423 500 euros non payée en 2024 et 80300 euros pour ASP activité partielle.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses d'investissement de l'exercice 2024, s'élèvent à **4 543 320,14€**.

Les principales réalisations de l'année 2024 ont été :

Le chapitre 16 englobe le remboursement du capital d'emprunt.

Le chapitre 20 concerne :

\* les études (Etude de faisabilité de l'extension du parking Bravo pour l'implantation du pélicandrome,

\* les frais d'insertion des avis de marchés

\* les licences

Le chapitre 21 : 161 000 ht (Pose clôture aéroportuaire, matériel de bureau et informatique, remplacement des climatiseurs, matériel SSLIA et radios pour la tour de contrôle)

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

En tenant compte des opérations d'ordre et du résultat de l'exercice antérieur, les recettes d'investissement de l'exercice 2024, s'élèvent à **7 238 651,78€**. **Y compris report exercice antérieur.**

*Les recettes sont constituées par :*

Le chapitre 13 Co-financement opérations d'investissement avance AFD pélicandrome

*Les restes à réaliser :*

Il s'agit des crédits inscrits au budget 2023, engagés dans la comptabilité, mais non payés au 31/12/2023.

	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
Emprunts et autres dettes	1 026 436	
Immobilisations incorporelles	48 668.25 €	
Immobilisations corporelles	130 972.71 €	
Immobilisations en cours		

Résultat de l'exercice 2024

**Le compte administratif pour l'exercice 2024 présente un déficit de fonctionnement de : -5 476 337,80 € et fait apparaître un excédent d'investissement s'élevant à : 2 695 331,64** Il appartiendra au Comité Syndical d'affecter au budget supplémentaire 2025 le résultat de l'exercice 2024.

### LES MARCHES CONCLUS DANS L'ANNEE 2024

Objet du marché : Marché Sûreté  
N° d'identification du marché : 2024-001  
Identification du titulaire : REUNION AIR  
SURETE Siret : 323 078 006 00067425 091  
451 00038  
Domiciliation : 59 Avenue  
Marcel Hoarau Procédure : Appel  
d'offres ouvert Montant : 436  
890,55 € HT  
Date de notification : 23/04/2024

### LE PERSONNEL

**Effectif au 31/12/2024 : 59**

Dont :

#### STATUT PRIVE

CONTRAT	CADRES	NON CADRES
CDD	0	03
CDI	07	42

#### STATUT PUBLIC

CONTRAT	TITULAIRES	NON TITULAIRES
CDD		
CDI	03	04

## **EMBAUCHE**

01 Directeur Général Adjoint et Directeur Technique – Statut Privé – CADRE - CDI

03 Agents de Maintenance – espaces-vert – Statut Privé – NON CADRE – CDD – Contrat aidé

## **DEPART de l'ETABLISSEMENT**

### **03 salariés - CADRE**

01 - Par licenciement – (Directeur Général)

01 – Par rupture conventionnelle – (Responsable d'Exploitation)

01 – Par rupture conventionnelle – (Responsable Assurance Qualité Sûreté)

### **02 salariés – NON CADRE**

01 – Par démission – 01 Agent AFIS

01 – Par rupture conventionnelle – (Chef de manœuvre – Pompier d'aérodrome)

### **01 agent – NON TITULAIRE**

01 – Par démission – (Chef de manœuvre – Pompier d'aérodrome)

**Fin de l'Application du Dispositif d'Activité Partielle de Longue Durée au 31/03/2024**  
(personnel sous statut Privé). Dispositif appliqué depuis Mars

2020. Reprise du travail à temps plein à compter du 01/04/2024.

## **AVANTAGES AUX SALARIES**

■ Application de l'Avenant n°99 de la Convention Collective du transport aérien –  
Personnel au sol :

- A compter du 01<sup>er</sup> janvier - Revalorisation du salaire de base de 1,6%
- A compter du 01<sup>er</sup> novembre – Revalorisation du salaire de base de 1,7%

■ Versement de 50% de la gratification annuelle 2023 sur Mai 2024 – Effort réalisé par la Gouvernance et la Direction, malgré la situation de crise économique – Montant total brut : 52 720,20 euros.

## APPELS A CANDIDATURES

01 Agent AFIS – 03 candidatures en externe – 01 candidat retenu – Embauche en

2025 01 RAQS – 01 candidature en externe – A l'étude

01 Responsable d'exploitation : 01 candidature en interne – A l'étude

01 Référent en escale : 02 candidatures en interne – A l'étude

## CREATION DE NOUVELLES MISSIONS EN INTERNE

■ Missions de Sûreté : Aucune candidature

■ Missions de formateur et Evalueur : 07 candidatures retenues – Prise de fonction immédiate pour 4 candidats – Les 3 autres candidats pourront exercer leur mission dès que le planning du SSLIA le permettra.

■ Missions de Référent Maintenance et Contrôle du groupe électrogène – Services Généraux : 1 salarié

## MASSE SALARIALE

La masse salariale brute est de **2 434 781,95 €**

La masse salariale globale est de **3 529 312,76 €** (chapitre 012) (*montant provisoire en attente de la validation du Compte Administratif 2024*)

## NEGOCIATIONS 2024

- Aucune négociation engagée dans le cadre des NAO compte tenu du contexte de faible activité commerciale et de crise économique.

- Projet de mise en place d'un Dispositif relatif à l'Astreinte en faveur des salariés sous statut privé – En cours de finalisation.

- Accord relatif à l'Egalité professionnelle Hommes – Femmes – Signé le 25 juin 2024 par l'Employeur et les Représentants Syndicaux UR 974, FONTAINE Jean Paul et l'UNSA Aérien, BADJAH Denis.

## INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

▲ Commission de Santé Sécurité et des Conditions de Travail Le CSSCT s'est réuni 02 fois dans l'année.

▲ Comité Social et Economique

Le Comité Social et Economique s'est réuni 19 fois dans l'année.

## ABSENCES DU PERSONNEL

ARRET DE TRAVAIL DU PERSONNEL - ANNEE 2024 - RECAPITULATIF PAR SERVICE		
SERVICES	NBRE de JOURS	NBRE DE SALARIES ABSENTS
POLE CLIENTS	1187	7 sur 8
AFIS	226	2 sur 5
ENTRETIEN	454	4 sur 5
PISTE	196	5 sur 5
SERV GEN	252	2 sur 4
MAINT SPE	34	2 sur 4
TRAFIC	171	2 sur 2
SSLIA	191	7 sur 11
ADM / DIRECTION	375	8 sur 13
FRET	0	0 sur 1
COMMERCIALE	208	2 sur 2
<b>TOTAL</b>	<b>3294</b>	<b>41 salariés absents sur 60</b>

## ACCIDENT DU TRAVAIL

Nombre de déclaration : 13

Nombre d'accident reconnus par la CGSS : 12

Nombre de réserves émis par l'Employeur : 01

Pas d'accident grave.

## FORMATION DU PERSONNEL

STATUT	NOMBRE D'HEURE DE FORMATION REALISE
Public	259,50
Privé	928,95
<b>TOTAL</b>	<b>1 188,45</b>

**Coût HT de 64 000,00 euros**

Il est à noter que depuis 2021, compte tenu de la situation économique difficile de l'établissement, le budget formation n'est consacré qu'aux formations obligatoires liées au maintien de compétences du personnel.

## COMPTE EPARGNE TEMPS

NOMBRE DE JOURS EPARGNES EN 2024 (25 personnes)	<b>111,50</b>
---	---------------

Pour mémoire, le total cumulé de l'épargne du personnel est de 3 878,50 jours.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

**- ADOPTE le rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte de Pierrefonds.**

## Affaire n°03/06/2025 : Vote du compte de gestion de l'exercice 2024

Il est rappelé à l'Assemblée que conformément à l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est remis par le comptable de la collectivité au Président pour être joint au Compte Administratif. Madame Delphine FERNANDEZ, SGC de Saint-Pierre a ainsi présenté le Compte de Gestion 2024 aux élus présents lors du comité syndical.

Ainsi, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Syndicat Mixte de Pierrefonds et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte de Pierrefonds, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Et considérant que la Trésorière Municipale a normalement géré les fonds du Syndicat Mixte de Pierrefonds,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

### **Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **DECLARE** le Compte de Gestion du Syndicat Mixte de Pierrefonds dressé pour l'exercice 2024 par la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'autres observations ni réserves de sa part hormis la réserve ci-après.
- **RESERVE** : il est à noter une différence importante dans le montant des traitements et salaires 2024 à savoir :
  - **Compte de Gestion 2024** : 6 298 558,60€
  - **Compte Administratif 2024** : 3 690 798,12€

L'administrateur judiciaire a demandé un complément d'information au SGC dans les meilleurs délais pour éclaircir cette différence.

## Affaire n°04/06/2025 : Vote du compte administratif de l'exercice 2024

Le Directeur Général informe le Président et les élus de l'absence du Directeur Financier Jean-Pierre LALLEMAND pour la présentation du Compte Administratif 2024.

Le Compte Administratif du Syndicat Mixte de Pierrefonds – Aéroport a été arrêté le 31/12/2024. Ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M43.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales un **Président de séance doit être désigné.**

Monsieur Stéphano DIJOUX est désigné Président de séance.

Le Président de séance présente l'ensemble du budget, le vote des crédits, les dépenses mandatées, les titres de recettes réalisés, les états des restes à réaliser et à payer au titre de l'année 2024.

Après avoir constaté la conformité avec le compte de gestion 2024 de la Trésorière Municipale (hormis réserve sur les traitements et salaires) et sur proposition du Président de séance :

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **ARRETE** les résultats des différentes sections budgétaires de l'exercice 2024, tels que définis ci-après :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	8 055 727,83	2 432 169,40	-5 623 558,43
	Section d'investissement	3 337 243,18	3 294 348,64	-42 894,54
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		147 220,63	147 220,63
	Report en section d'investissement (001)		3 944 303,14	3 944 303,14
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		11 392 971,01	9 818 041,81	-1 574 929,20
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	8 055 727,83	2 579 390,03	-5 476 337,80
	Section d'investissement	4 543 320,14	7 238 651,78	2 695 331,64
	TOTAL CUMULE	12 599 047,97	9 818 041,81	-2 781 006,16

- **APPROUVE** l'ensemble du compte administratif conforme à la balance indiquée ci-dessus pour l'exercice 2024.

En section d'investissement, dans le respect de la sincérité de la comptabilité, il convient d'affecter les restes à réaliser (opérations engagées sur l'exercice mais non mandatées).

En conséquence, le Comité Syndical :

- **ARRETE** les restes à réaliser de 2024 à :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	1 206 076,96		-1 206 076,96
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>1 206 076,96</b>		<b>-1 206 076,96</b>

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

\*\*\*\*\*

Le Président du SMP invite la représentante du CSE à s'exprimer suite au comité syndical. Madame SAIDOU remercie le Président de l'avoir invité à participer à cette réunion où un point exhaustif de la situation de l'Aéroport a été réalisé. Néanmoins, le CSE tient à faire part aux élus de leur regret concernant l'absence de reprise d'activité aérienne commerciale à ce jour.

Monsieur Stéphano DIJOUX a rappelé la solidarité des collectivités concernant le soutien de l'Aéroport et en rappelant aux élus l'importance d'échanger avec les parlementaires de leur circonscription sur le dossier de Pierrefonds.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h33.

**Le Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds**  
**Patrice THIEN AH KOON**

